

Règlement concours cosplay

Fenrir 2026

Liste des concours et modalités de participation

En plus de respecter les lois et les règles en vigueur dans le pays, les participant.e.s doivent être particulièrement attentif.ve.s à leur santé, à celle d'autrui, à respecter et appliquer les recommandations et mesures sanitaires mises en place par l'évènement.

Les inscriptions au concours cosplay de Fenrir 2026 sont ouvertes du lundi 20 avril dès 10h jusqu'au jeudi 21 mai 23h via ce formulaire

[:https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScO9ejbahYKZoXq2gbAE6v6kTGorkvJ_Q86z5QD3CYT0SI2kg/viewform?usp=header](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScO9ejbahYKZoXq2gbAE6v6kTGorkvJ_Q86z5QD3CYT0SI2kg/viewform?usp=header)

Horaires du concours : dimanche 24 mai de 15h à 17h

Présélection : non

Catégories autorisées : dessin animé, jeux-vidéo, film, série, manga, BD, comics, illustrations/fan art, personnages originaux

Limite d'âge : Le concours est ouvert à tous.tes, une présence parentale est demandée pour les 11 ans et moins, un accord parental est demandé pour les moins de 16 ans.

Temps de prestation : jusqu'à 1min30 pour les solos, jusqu'à 3min pour les duos et groupes

Les vidéos et photos sont autorisées.

I. Inscriptions

- Les inscriptions pour le concours cosplay se dérouleront du lundi 20 avril 10h au jeudi 21 mai 23h.
- Les inscriptions se feront principalement en ligne via un formulaire https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScO9ejbahYKZoXq2gbAE6v6kTGorkvJ_Q86z5QD3CYT0SI2kg/viewform?usp=header ou sur (lien du site du festival)

Des inscriptions sur place seront possibles le jour J selon le nombre de participant.e.s.

- Toute inscription incomplète ou hors délais sera refusée.
 - La confirmation de réception de l'inscription sera envoyée sous 72h, selon disponibilité de l'équipe en charge, par email (consultez votre boîte de courrier indésirable avant tout contact)
- La confirmation de l'inscription (acceptation ou refus) sera envoyée d'ici le 18 mai (si candidature envoyée avant cette date) par email.
 - Aucune modification (notamment de costume ou de média) ne sera autorisée après la validation.

- Un email récapitulatif contenant toutes les informations pratiques sera envoyé 2 à 3 jours avant l'évènement.

II. Référents / Contacts

- Toutes les questions doivent être posées par e-mail à l'organisateur référent. Tout autre moyen sera ignoré (message privé sur les réseaux sociaux notamment). o kitsunenohanafr@gmail.com

III. Annulation d'inscription

- L'annulation d'inscription est à communiquer au plus tard par mail à l'organisateur référent le 20 mai.

IV. Limites d'inscription

- L'organisation a la possibilité de refuser une inscription pour les raisons suivantes : si le nombre de participants maximum est atteint, si un personnage est représenté plus de deux fois, si une série est représentée plus de deux fois, si le costume présenté peut porter atteinte à l'intégrité du concours, des organisateurs ou des lois en vigueur.

V. Confirmation d'inscription

- La confirmation de votre présence est obligatoire sur le stand de Kitsune No Hana, La Tanière du Cosplay de 10h à h, après cet horaire, plus de passage sur scène possible.
- Cet horaire sera confirmé dans l'email récapitulatif (envoyé 2 à 3 jours avant l'évènement).
- En cas de retard ou d'imprévu, merci de contacter Chloé par mail : kitsunenohanafr@gmail.com ou téléphone au 0621724988.

VI. Accès au festival

Si votre inscription est validée au concours cosplay, vous aurez droit à un accès spécifique sur le festival, l'entrée à l'évènement étant gratuit. Les conditions d'accès vous seront explicitées dans l'email récapitulatif (envoyé 2 à 3 jours avant l'évènement).

VII. Médias

Vous devez joindre obligatoirement à l'inscription un lien de la plateforme Dropbox ou Google Drive contenant les éléments suivants (attention aux autorisations de lecture des dossiers) (Les liens de type www.dropbox.com/home/ ne sont pas valides !) :

- Des images de référence : une image ou de préférence plusieurs images complètes en haute qualité représentant le(s) personnage(s) de la tête au pied. Une vue de l'arrière du costume est un plus lors de la notation, de même pour les accessoires. Attention, il ne s'agit pas de photos de vous mais d'images du ou des personnages cosplayés.
- Pour le concours, des photos "Work in progress" : une dizaine de photos d'avancement du ou des costumes, accessoires et décors
- Un fichier d'accompagnement audio :
 - o Un fichier audio :
 - Format : MP3 uniquement
 - Débit : au minimum 256 ko/s
 - Contraintes : son normalisé (pas de saturation trop prononcée, pas de changement de volume soudain), dialogues audibles (qualité suffisante, absence de musique qui couvre les dialogues), pas d'insultes vulgaires dans les dialogues ni de propos haineux voire discriminatoires, audio préalablement coupé pour respecter le temps de prestation
 - Musiques : tout type autorisé
 - En cas de difficulté, veuillez contacter votre organisateur référent.
 - o Attention : L'association organisatrice ne peut être tenue responsable de la qualité des équipements audios sur place.

VIII. Accompagnant.e.s

- La présence d'un.e accompagnant.e dans les vestiaires et/ou backstages est à faire valider par l'équipe organisatrice au moment des inscriptions en ligne (formulaire d'inscription) qui jugera la pertinence de sa présence.
- L'accompagnant.e n'est pas autorisé.e à monter sur scène, ni à installer les accessoires.

IX. Accessoires / Éclairages

- Tout accessoire non déclaré au préalable dans le formulaire d'inscription ne sera pas autorisé sur scène
 - Les organisateurs autorisent au maximum les accessoires suivants : o 1 décor ou accessoire de scène, qui peut être porté par 2 organisateurs en un

- aller-retour, pesant 10 kilogrammes maximum et ayant pour dimension maximum : 2m de longueur par 2m de hauteur et 1m de profondeur
- o Les accessoires qui ne sont pas placés par les organisateurs doivent être portés par les participant.e.s lors de leur passage sur scène (aucun aller-retour autorisé)
 - Pour le concours : Les accessoires faits main sont à privilégier
 - o Les accessoires achetés sont autorisés mais ils auront un impact sur la notation finale par les juges. (à confirmer avec le jury)
 - Les organisateurs peuvent prêter une chaise maximum pour les solos (à demander dans le formulaire d'inscription) et deux chaises maximum pour les groupes
 - o Les chaises peuvent être comptées en plus du décor / accessoire de scène autorisé.
 - Une table peut également être prêtée pour la prestation si celle-ci est mentionnée dans le formulaire d'inscription.
 - Les participant.e.s sont tenu.e.s comme uniques responsables de la solidité de leurs accessoires, pour leur transport comme pour leur maintien sur scène.
 - Les organisateurs ne peuvent pas être réquisitionnés pour tenir quelque accessoire que ce soit sur scène.
 - Aucune source d'électricité (prise, etc) ou externe ne peut être demandée ou utilisée dans le cadre de la prestation.
 - Les machines à fumée ne sont pas autorisées pour des raisons de sécurité. Un petit système intégré au costume peut être accepté sous condition et autorisation au préalable (ce système sera également testé sur place).
 - Aucun système d'éclairage ne sera présent sur scène, celle-ci étant en extérieur.

X. Interdictions / Limitations

Pour des raisons de sécurité, sont interdits d'utilisation sous peine de disqualification, voire de poursuite pénale :

- Les armes blanches : toute arme offensive ou tranchante en fer ou en acier, telle que les poignards, épées, machettes, couteaux, baïonnettes...
- Les armes à feu : toute arme qui tire des cartouches ou des projectiles explosifs, tels que les fusils, les pistolets...
- Les armes incendiaires : toute arme qui a pour but de mettre le feu à des objets ou de causer des brûlures aux personnes
- Les liquides : tout produit liquide peu importe leur composition
 - Tous les produits susceptibles de salir ou détériorer la scène ou la salle : pétards, fumigènes, farine, confettis, paillettes...
 - Les machines à fumée ne sont pas autorisées pour des raisons de sécurité. Un petit système intégré au costume peut être accepté sous condition et autorisation au préalable (ce système sera également testé sur place).

Sont également interdits sous peine de disqualification :

- Tout objet, geste ou propos à caractère discriminatoire..
- Tout objet, geste ou propos provoquant ou incitant à la violence.

(pour concours, à confirmer avec le jury: L'utilisation d'outils de production automatisés, tels que les imprimantes 3D ou les machines à broder, est limitée à 50% de la matière totale qui compose les costumes et accessoires pris cumulativement.

- o Le participant ayant recours à ces outils devra détailler à Kitsune No Hana, dans le dossier des WIP qu'il aura à constituer, le processus de création de données et les images correspondantes démontrant qu'il est l'auteur des données. Si un participant dépasse la limite de 50% précitée, ceci aura un impact sur la notation.)

XI. Vestiaires

- Les vestiaires seront accessibles uniquement aux personnes inscrites le jour du concours/défilé et aux accompagnants autorisés qui posséderont un bracelet fourni par les organisateurs lors de la confirmation de l'inscription sur place.
- L'entrée des vestiaires sera contrôlée mais l'intérieur ne sera pas surveillé. ▪ Les organisateurs ne seront pas tenus responsables en cas de vol à l'intérieur des vestiaires.
 - Il est interdit de salir ou d'utiliser des produits ou des outils susceptibles de salir ou détériorer la salle (spray, peinture, cutter, perruques coupées...) - Tout manquement est passible d'expulsion des vestiaires et d'interdiction de participer à tout concours cosplay, sans préjudice de tous dommages et intérêts que Kitsune No Hana ou l'évènement serait en droit de réclamer du fait des dégradations.
- Les participant.e.s devront débarrasser et quitter les vestiaires à l'horaire indiqué par les organisateurs sous peine de voir leurs affaires apportées aux objets perdus.

XII. Notation

- Les participant.e.s seront jugé.e.s avant ou après le concours, les horaires seront communiqués dans l'email récapitulatif.
- Les notes seront tenues confidentielles et ne pourront être réclamées aux juges ou aux organisateurs.
- Les critères de notation pour les costumes sont : difficulté/multi-technicité, qualité couture/construction, choix tissu/matériaux, ressemblance, mobilité
- Les critères de notation pour la prestation sont : construction de la prestation, qualité d'exécution de la prestation, qualité du roleplay, réalisation technique audio, compréhension, fidélité à l'oeuvre et au(x) personnage(s).

XIII. Remise des prix

- Les horaires de la remise des prix seront communiqués ultérieurement.
- Le nombre de prix peut varier en fonction des organisateurs, des concours et des décisions du jury sur place.

XIV. Propriété intellectuelle

- En adhérant à ce présent règlement, les participant.e.s acceptent toute exploitation photographique, filmique et sonore de leur image pendant et après l'évènement. ▪ Les participant.e.s sont averti.e.s que l'utilisation d'images, vidéos ou sons non-libres de droits pendant leur prestation peut entraîner par la suite l'impossibilité pour Kitsune No Hana ou l'organisateur de mettre en ligne une prestation. Les organisateurs du concours/défilé ou de l'évènement ne pourront être tenus responsables de toute difficulté liée à l'utilisation par un participant d'un élément non-libre de droit.

XV. Disqualification / Sanctions

- Tout.e participant.e responsable directement ou indirectement de vandalisme, de vol, d'agression physique ou verbale, de comportements choquants ou du même ordre lors du concours/défilé sera immédiatement disqualifié de façon définitive, sans préjudice de toute action civile ou pénale qui pourrait découler de ces faits en application des lois en vigueur
- Il est de plus interdit de dévoiler toute donnée personnelle, information privée et/ou de nature manifestement confidentielle à des tierces personnes.
- Des mesures pourront être prises par (le jury et- si concours) par les organisateurs du concours/défilé ou de l'évènement après le concours/défilé (disqualification, retrait de point, réorganisation du classement, bannissement temporaire ou permanent) après tout acte grave (manquement au règlement, non-respect envers un autre participant, diffamation, plagiat, tricherie...).

Ce règlement peut-être modifié par les organisateurs.